

8 CONSEILS

*pour maintenir la vigilance
au sein de son entreprise*

En cette période de crise sanitaire, il convient de s'assurer du bon niveau de protection de son outil de travail.

Les malveillants peuvent en effet tenter de profiter d'une situation inhabituelle pour porter atteinte à votre entreprise.

Gendarmerie
nationale

Source : Pixabay.com



Réduire l'attractivité

de vos biens de valeurs :

- S'assurer de la discrétion de vos lieux de stockage.
- Si possible réduire les volumes de produits très attractifs.



Soyez **plus vigilant** vis-à-vis de votre environnement proche pour repérer toute attitude suspecte.



Vérifiez le bon fonctionnement

de vos équipements de protection déjà en place :

- Testez le système anti intrusion.
- Assurez-vous du bon fonctionnement de vos éclairages.
- Vérifiez l'efficacité de votre système vidéo...



Rappelez à vos collaborateurs les consignes élémentaires de sûreté :

- Fermeture effective de tous les ouvrants périmétriques.
- Activation de l'alarme ...



Attention aux cyber-attaques et aux escroqueries via internet mais également au démarchage direct. Ils peuvent être facilités par une baisse de votre vigilance.



Maîtrisez la communication

de vos activités pour ne pas dévoiler d'informations pouvant présenter un intérêt pour le délinquant.



Si vous identifiez des vulnérabilités fortes en matière de protection mécanique ou de détection, contactez un professionnel en sûreté pour palier aux manquements.

La prévention ça rapporte lorsqu'elle est réfléchie. N'agissez pas dans la précipitation.



- Consultez le site referentsurete.fr pour trouver de nombreuses informations concernant votre niveau de protection, ou contacter nos spécialistes via cet espace web.
- Prenez contact avec votre brigade de gendarmerie locale afin de pouvoir être inscrit sur **OTE** (opération tranquillité entreprise).